

Leçon 7 :

Le processus électoral



QUESTIONS GUIDES

- 1 Est-il important de voter aux élections?
- 2 Pourquoi vote-t-on par scrutin secret?
- 3 Comment puis-je voter aux élections provinciales?

APERÇU

Le droit de vote s'accompagne de la responsabilité de voter de manière informée et réfléchie.

Dans cette leçon, les élèves analyseront les différentes raisons de voter aux élections. Les élèves examineront ensuite les informations essentielles sur l'admissibilité des électeur.rice.s, et quand, où et comment voter aux élections provinciales. Par la suite, iels s'entraîneront à voter et à compter les bulletins de vote dans le cadre d'un scrutin simulé. Pour consolider leurs connaissances, les élèves créeront une affiche ou une brochure expliquant comment voter et encourager famille et ami.e.s à voter aux prochaines élections.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les élèves pourront :

- comprendre les raisons pour lesquelles il est important de voter aux élections et pourquoi les individus peuvent avoir des points de vue différents ;
- décrire quand, où et comment voter lors des élections provinciales et scolaires ;
- indiquer son choix correctement sur le bulletin de vote ;
- utiliser des mots et des images efficacement pour véhiculer son message et ses connaissances sur le vote et le processus électoral.

Indications pour le personnel enseignant

- Vous pouvez utiliser et adapter les activités selon les besoins de vos élèves.
- Montrez aux élèves un bulletin de vote du Vote étudiant de votre circonscription électorale pour qu'ils sachent à quoi s'attendre le jour du Vote étudiant. Veuillez consulter votre trousse de scrutin.
- Nous vous invitons à prendre en considération le contexte familial des élèves et à y être sensible. Il n'est pas nécessairement évident pour tous.tes de voter et de prendre part au processus démocratique.
- Reconnaissez et prenez en considération les obstacles qui empêchent des personnes ou des groupes de voter (p. ex. antécédents négatifs, classe socioéconomique, langue, néo-arrivant.e.s).

Matériel

- Vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » ;
- Feuilles de papier pour les élèves ;
- Accès Internet ;
- Diaporama 7 ;
- Activité 7 en format numérique ou papier ;
- Toutes les ressources en format numérique, les vidéos et les diaporamas sont disponibles sur le site Web du programme.

Introduction

Gardez le mot de la fin

1. Distribuez une feuille de papier à chaque élève. Présentez l'activité en posant la question suivante : Est-il important de voter?
 2. Visionnez la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » et demandez aux élèves de choisir une citation ou une raison de voter qui les a marqués, puis d'écrire sur la feuille la citation ou la raison. Vous pouvez visionner la vidéo deux fois afin de permettre aux élèves de faire leur choix.
 3. Demandez aux élèves d'expliquer la raison de leur choix à partir de la vidéo en écrivant une explication au verso de la feuille (p. ex. ce qu'elle signifiait à leurs yeux, ce qu'elle leur a rappelé, le lien avec les apprentissages antérieurs).
 4. Utilisez le protocole de discussion « Gardez le mot de la fin ».
 - a) Répartissez les élèves en groupes de trois. Confiez à un.e élève le rôle de chronométrateur.
 - b) Invitez un.e élève à partager sa réponse avec le reste du groupe (1 à 2 minutes).
- a) Ensuite, demandez aux deux autres élèves de répondre au premier (1 à 2 minutes chacun.e), en s'appuyant sur ce qui a été dit (par exemple, les points d'accord, les différences, les idées connexes). Aucune interjection n'est autorisée pendant ce processus.
 - b) Le premier élève a alors le dernier mot et peut répondre aux autres. Envisagez de donner des indications ("J'aime ce que ___ a dit à propos de...", "Je n'avais pas envisagé ___ de cette façon auparavant").
 - c) Répétez l'activité jusqu'à ce que chaque élève ait eu l'occasion d'intervenir en premier.

Activités

1. À l'aide du Diaporama 7, abordez certains des aspects clés du vote aux élections provinciales.
 - Pourquoi vote-t-on par scrutin secret?
 - Qui peut voter aux élections provinciales?
 - Qui organise les élections provinciales au Manitoba?
 - Quelles sont les différentes façons de voter?
 - Comment dois-je remplir mon bulletin de vote?
 - Quelle est une source fiable d'informations concernant les élections provinciales? À qui devrais-je m'adresser si j'ai des questions?
2. Montrez aux élèves un exemple de bulletin de vote et la manière de le marquer correctement. Les élèves peuvent utiliser un crochet, un X ou toute autre marque, à condition qu'elle indique clairement leur choix. Rappelez aux élèves qu'ils ne peuvent voter que pour une seule option, sinon leur vote ne comptera pas.
3. Avoir le droit de vote ne signifie pas toujours qu'une personne se présentera pour voter. Expliquez le terme « taux de participation électorale » et passez en revue les taux de participation au cours des 50 dernières années (Diaporama 8). Utilisez les questions suivantes pour orienter la discussion en classe.
 - Quels enseignements pouvez-vous tirer de ces informations?
 - Les taux de participation sont-ils plus élevés ou plus bas que vous le croyez? Quel taux de participation souhaiteriez-vous voir?
 - Quels sont les obstacles au vote?
 - Allez-vous voter lorsque vous aurez 18 ans?

Consolidation des acquis

Demandez aux élèves de montrer leurs connaissances en créant une affiche ou une brochure sur la façon de voter ou pour encourager d'autres personnes à voter aux prochaines élections provinciales. Elles pourraient être conçues pour un parent, un.e tuteur.ice, ou un adulte de leur connaissance. Cela pourrait également être réalisé sous forme d'affiche numérique ou de vidéo.

Idées de contenu possible :

- Énumérez les critères d'admissibilité pour voter aux élections provinciales ;

- Décrivez les différentes façons dont vous pouvez voter (quand/comment) ;
- Énumérez les étapes pour voter ;
- Expliquez les raisons pour lesquelles il faut voter.

Créez ensemble, avec votre classe, les critères. Des exemples de critères pour créer une affiche ou une brochure se trouvent ci-dessous.

- Le slogan ou les images servent à attirer l'attention.
- Les titres sont évocateurs et appropriés.
- Les informations sont utiles ou exactes (p. ex. date, exigences d'admissibilité).

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Plans pédagogiques individuels	Modifications <ul style="list-style-type: none">• Fournir aux élèves les termes et les définitions à l'avance (p. ex. scrutin secret, lieu de vote, jour du scrutin général, scrutin anticipé, les bulletins acceptés, rejetés et refusés).• Visionner la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » avant les discussions et les activités en classe.• Assurez-vous que les sous-titres sont activés pendant les vidéos. Enrichissement <ul style="list-style-type: none">• Activités — Demandez aux élèves d'effectuer des recherches sur les rôles des différents membres du personnel électoral (voir <i>Manuel de l'élection</i>) ou établissez un plan pour organiser un Vote étudiant dans votre école.
Apprenant.e.s de la langue française	<ul style="list-style-type: none">• Fournir aux élèves les termes et les définitions à l'avance (p. ex. scrutin secret, lieu de vote, jour du scrutin général, scrutin anticipé, les bulletins acceptés, rejetés et refusés).• Visionner la vidéo « Pourquoi est-ce important de voter » avant les discussions et les activités en classe.• Assurez-vous que les sous-titres sont activés pendant les vidéos.
Pédagogie inclusive	<ul style="list-style-type: none">• Rappelez aux élèves que les néo-arrivant.e.s, les adultes qui ont de la difficulté à lire, les personnes qui apprennent le français, celles en situation précaire ainsi que d'autres groupes peuvent éprouver quelques difficultés à comprendre le système électoral ou à y participer• Mettez l'accent sur les pratiques visant à améliorer l'accès au vote et sur l'importance d'écouter toutes les voix. Évitez de vous concentrer uniquement sur les obstacles auxquels ces groupes pourraient être confrontés.
Accessibilité et accommodements	<ul style="list-style-type: none">• S'il est impossible de travailler en équipes de deux ou en petits groupes dans la salle de classe, envisagez d'utiliser Google Docs pour favoriser la collaboration au cours des discussions et du remue-méninges.

SUIVI DE L'APPRENTISSAGE

SECTION	QUESTIONS GUIDES
Introduction	Est-ce que les élèves peuvent déterminer une raison de voter qui a du sens à leur avis et expliquer leur choix? Les élèves peuvent-ils définir la participation électorale et identifier les raisons pour lesquelles certain.e.s citoyen.ne.s n'exercent pas leur droit de vote?
Activités	Est-ce que les élèves peuvent : <ul style="list-style-type: none"> • comprendre la raison pour laquelle il faut voter en privé? • expliquer qui est admissible au vote? • voter correctement? • évaluer un bulletin de vote accepté et compter les votes?
Consolidation des acquis	Est-ce que les élèves peuvent présenter aux membres de leur famille ou à des ami.e.s des arguments exacts et instructifs sur le vote dénotant l'acquisition de leurs nouvelles connaissances?

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Élections Manitoba est un organisme non partisan de l'Assemblée législative qui a comme mandat de tenir des élections libres et équitables pour les Manitobain.e.s, d'assurer le respect des lois électorales et de sensibiliser le public à l'importance du vote et au processus électoral.

Le Manitoba a instauré **des élections à date fixe** à partir de 2011. Par conséquent, les élections générales auront lieu le premier mardi d'octobre, tous les quatre ans.

Vous êtes admissible à voter lors d'une élection provinciale au Manitoba si :

- vous avez la citoyenneté canadienne ;
- vous avez 18 ans le jour du scrutin ;
- vous avez vécu au Manitoba pendant au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin.

Vous devez présenter une pièce d'identité pour voter. Les électeur.rice.s qui sont sur la liste électorale

mais qui n'ont pas la pièce d'identité requise peuvent demander à une personne de se porter garante pour elleux. Concernant l'identification, vous avez deux options :

1. Présentez une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement (p. ex. permis de conduire, carte d'identité améliorée du Manitoba, passeport, carte de traité).
2. Montrez deux documents qui comprennent votre nom (par exemple, carte Santé Manitoba, carte d'assurance sociale, facture de services publics, carte de crédit).

Si vous votez le jour de l'élection et que votre nom ne figure pas sur la liste électorale, vous devrez également signer un serment confirmant que vous avez le droit de voter et que vous n'avez pas déjà voté. Si aucune de vos pièces d'identité ne comporte votre adresse, vous devrez signer un formulaire d'inscription de l'électeur.rice.

Les électeur.rice.s peuvent voter à **n'importe quel bureau de vote** de leur circonscription le jour de l'élection. Une fois sur place, les électeur.rice.s voteront selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Les électeur.rice.s peuvent choisir de voter de plusieurs façons :

1. Le jour du scrutin : Vous pouvez voter le jour du scrutin entre 8h00 et 20h00.
2. Par anticipation : Le vote par anticipation a lieu pendant huit jours, commençant le samedi 10 jours avant le jour du scrutin et se poursuivant jusqu'au samedi suivant.
3. Vote par correspondance : Les électeur.rice.s éligibles qui s'attendent à être absent.e.s pendant le vote par anticipation et le jour de l'élection peuvent demander à voter par correspondance.

À domicile : Si vous ne pouvez pas vous rendre en personne à un bureau de vote en raison d'un handicap, vous et/ou votre soignant pouvez demander à voter à votre domicile en communiquant avec votre directeur.rice du scrutin.

Le vote se fait par **bulletin secret** afin que les préférences des électeur.rice.s restent confidentielles. Seul.e l'électeur.rice connaît le choix qu'iels a fait.

Un **bulletin de vote** énumère les noms des candidat.e.s en lice dans votre circonscription et leur affiliation politique, le cas échéant. Il y a un espace à côté du nom de chaque candidat.e sur le bulletin de vote pour marquer votre préférence. Tant que vous marquez clairement le bulletin de vote d'un candidat.e, votre bulletin de vote est valide. Cela inclut une coche, un X, un ombrage ou un autre marquage.

Le processus de vote dans un bureau de vote fonctionne comme suit :

1. Une fois que vous aurez confirmé votre admissibilité, un.e fonctionnaire électoral.e vous remettra un bulletin de vote portant les initiales des scrutateur.rice.s au verso.
2. Passez derrière un isolement pour marquer votre bulletin de vote. Choisissez un.e seul.e candidat.e sur le bulletin de vote.
3. Remettez votre bulletin de vote plié au.à la fonctionnaire électoral.e pour vérifier les initiales.
4. Placez votre bulletin de vote plié dans l'urne.

Un **bulletin rejeté** est un bulletin qui ne peut être comptabilisé parce que l'intention de l'électeur.rice n'a pu être interprétée à partir de la marque apposée sur le bulletin. Un bulletin est rejeté si : aucun.e candidat.e n'y est sélectionné.e ; plus d'un.e candidat.e y est inscrit.e ; ou si le bulletin est marqué d'une manière qui pourrait permettre d'identifier l'électeur.rice.

Un.e électeur.rice peut choisir de **refuser** son bulletin de vote s'il ne souhaite voter pour aucun.e des candidat.e.s, mais souhaite tout de même que son vote soit compté. L'électeur.rice écrit le mot « refusé » au recto de son bulletin de vote (le côté avec les noms des candidat.e.s), replie le bulletin de vote et le remet au.à la fonctionnaire électoral.e. Le.la fonctionnaire électoral.e vérifie qu'il s'agit bien d'un bulletin de vote officiel (sans le déplier) et le dépose dans l'urne. Un.e électeur.rice peut choisir de refuser son bulletin de vote s'il ne souhaite voter pour aucun.e des candidat.e.s, mais souhaite tout de même que son vote soit compté. L'électeur.rice écrit le mot « refusé » au recto de son bulletin de vote (le côté avec les noms des

candidat.e.s), replie le bulletin de vote et le remet au.à la fonctionnaire électoral.e. Le.la fonctionnaire électoral.e vérifie qu'il s'agit bien d'un bulletin de vote officiel (sans le déplier) et le dépose dans l'urne.

Un **bulletin de vote annulé** est un bulletin de vote qui a été conservé séparément et qui n'a jamais été placé dans l'urne parce qu'il a été marqué par erreur ou déchiré pendant le processus de vote. Le.la fonctionnaire électoral.e inscrit le mot « annulé » sur le bulletin de vote et le place dans l'enveloppe des bulletins annulés.

Lorsque vous vous préparez à voter, vous pouvez réfléchir aux différentes raisons de soutenir un.e candidat.e aux élections législatives, un parti, un.e dirigeant.e politique, une idée politique et/ou l'ensemble du programme d'un parti. Pour voter, il faut faire des recherches et y consacrer le temps nécessaire. Vous saurez que vous êtes prêt.e à voter lorsque vous aurez confiance en votre capacité à faire un choix.